

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Le dix sept mars deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. FOUCHE Patrice, M. le maire étant empêché, suite à la convocation en date du 12 mars 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, , MOREAU Patricia, PIOT Marylène,  
MM. BROSSEAU Christophe, FOUCHE Patrice, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusés : MM. NIVAU Christian (1 pouvoir à M. FOUCHE Patrice), DUPEU Laurent.

Secrétaire : M. BROSSEAU Christophe

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, Monsieur Fouché demande aux élus de signer le registre.

#### **1 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS D'UN AGENT EN FORMATION**

Monsieur FOUCHE Patrice, fait savoir que Madame Sylvie SAVARIT, employée communale, a fait, dans le cadre de son travail, une formation de deux journées les 27 janvier 2015 et 25 février 2015.

Il propose de rembourser ses frais de déjeuner pour ses formations, au vu des dépenses réelles.

Les élus émettent un avis favorable pour le remboursement des frais s'élevant, à 27,00 € pour les deux repas.

#### **2 – DEVIS CABLAGE INFORMATIQUE ECOLE**

Le réseau électrique de l'école étant vétuste, plusieurs devis de mise aux normes ont été demandés :

- SEGELEC Azay le Brulé : 3 576,74 € TTC
- AGENCE LIT ATL Niort : 2 077,92 € TTC
- SARL LORY Fressines : 2 432,10 € TTC.

La proposition des membres du bureau serait de retenir l'entreprise Lory, proche de l'école en cas de problèmes. Les élus émettent un avis favorable.

#### **3 – PROTOCOLE DE SECURITE**

La parole est donnée à Monsieur Patrick Rousseaux. Il fournit à chaque élu un document regroupant les consignes, pour les agents communaux, sur la réalisation d'exercices d'évacuation incendie dans l'école. Ce même document a été transmis à la directrice de l'école, Mme Surreau Claudine, qui n'a jamais donné suite à son invitation à assister à l'élaboration de ce document. Seules les consignes "agents" ont donc été listées puisque le personnel enseignant était absent.

La commission a donc décidé de préciser aux agents les consignes de sécurité à respecter pendant l'exercice d'évacuation qui normalement devrait se faire sous l'autorité de la directrice. Celui-ci devrait s'effectuer en 2 minutes maximum entre le déclenchement de l'alarme et l'arrivée de la dernière personne. Les consignes ainsi que les différentes propositions pour améliorer les exercices d'évacuation devraient être fournies par la directrice et la mairie devrait être informée lors d'un exercice.

Pour les enfants handicapés, il faudrait prévoir une procédure d'évacuation particulière.

M. Rousseaux souhaite qu'une clef du portillon soit facilement accessible aux adultes.

M.Fouché annonce qu'un exercice a eu lieu aujourd'hui même, avant le conseil d'école. La mairie n'en n'a pas été informée. Tous les enfants ont été rassemblés dans la cour du haut en 3 minutes.

Un seul point de rassemblement n'est pas suffisant au vu du nombre d'enfants. La sonnerie ne s'entend pas dans la garderie. M. Texier est chargé de faire un contrôle des appareils. M. Fouché souhaite que les interventions et documents soient harmonisés et qu'il soit prévu deux points de rassemblement.

M. Rousseaux : C'est de la responsabilité de la directrice, c'est à elle de proposer un plan d'évacuation.

M. Fouché : On va attendre le compte rendu du Conseil d'école.

Mme Hérault : On ne peut attendre qu'un accident ait lieu !

M. Rousseaux : La commune n'a pas à se prononcer sur les points de rassemblement. Encore une fois, c'est de la responsabilité de la directrice.

Au sujet du problème de confinement de ce jour, suite à l'éclipse de soleil, la commune n'est pas concernée par l'organisation scolaire.

Le Conseil municipal attendra donc le plan d'évacuation de la directrice de l'école.

Les conseillers municipaux valident le protocole établi par M. Rousseaux.

#### **4 – TRAME VERTE ET BLEUE POITOU-CHARENTES**

Monsieur Fouché présente au Conseil municipal, le dispositif Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes « Commune » mis en place par la Région Poitou-Charentes. La commission "Information" a déjà travaillé sur le projet car si le Conseil le valide, le dossier doit être déposé avant le 30 mars.

- La Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes est un programme d'actions concrètes mis à disposition des communes pour agir en faveur de la biodiversité en milieux terrestres (vert) et aquatiques (bleu). Il constitue un nouveau cadre de la politique régionale pour le patrimoine naturel et la biodiversité en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

- L'outil régional propose, à chaque commune, de s'engager dans des actions en fonction du niveau d'ambition communal et présente ainsi deux niveaux de déclinaison de la Trame Verte et Bleue différents.

- Le 1<sup>er</sup> niveau : Initiation de la Trame Verte et Bleue, réservée aux communes de moins de 10 000 habitants, proposant de s'engager dans 4 à 8 actions parmi 10 actions proposées, en fonction des initiatives qui correspondent le mieux à leur projet communal.

- Le 2<sup>ème</sup> niveau : Plan d'Actions Communal, plus ambitieux, propose l'élaboration d'un plan d'actions construit sur mesure par la commune. A partir d'une analyse des potentialités du territoire, les enjeux de la Trame verte et Bleue communale seront identifiés. Pour y répondre, les élus, acteurs locaux et habitants construiront un Plan d'Actions. La commune sera accompagnée par une structure qui assurera l'assistance technique spécifique pour mener à bien ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal vote pour le 1<sup>er</sup> niveau, à l'unanimité.

Le Conseil :

- Approuve la démarche Trame Verte et Bleue mise en place par la Région Poitou-Charentes,

- Décide d'engager la commune sur le niveau 1 : Pass communal,

- Autorise Monsieur le maire à solliciter les partenaires financiers dont la Région Poitou-Charentes,

- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les dispositions concernant le suivi administratif, technique et financier.

Le dossier complété sera déposé avant le 30 mars.

#### **5 – CONVENTION UTILISATION DE MATERIEL A TROIS COMMUNES**

Monsieur Fouché rappelle les conventions signées, l'une pour l'utilisation d'un tractopelle, une autre pour l'utilisation d'un traceur de lignes pour peinture routière entre les trois communes de Thorigné, Mougou et Fressines. Pour faire suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de renouveler ces conventions. Après avoir pris connaissance de chacune d'elle, les élus émettent un avis favorable à ces deux conventions d'utilisation de matériel. Monsieur le maire sera chargé de signer les documents en question.

## 6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### Voirie :

La cloche de l'église est réparée et fonctionnelle.

La petite salle, à la salle des fêtes, est pratiquement terminée. Des rideaux (inflammables) seront commandés. Les Tamalous ont remercié la commune pour les travaux effectués.

Le débernage des chemins est fait. Celui de Chanteloup a été très apprécié.

Certains panneaux indicateurs ont été posés. D'autres sont en commande.

### Ecole :

Un conseil d'école avait lieu ce jour.

Toutes les portes neuves présentent un dysfonctionnement.

Effectif prévu en septembre 2015 : 210 élèves.

Le PEDT (Projet EDucatif Territorial) a été transmis accompagné, en parallèle, d'une modification d'horaire au moment de la pause méridienne.

Une réunion avec les agents a eu lieu semaine dernière. Mme Moreau a remercié les employés communaux qui ont bien voulu accepter leur modification d'horaire pour leur pause déjeuner.

Cette modification n'interviendra qu'en septembre, si accord de l'éducation nationale. Lors des sorties scolaires de certaines classes (piscine par exemple) le problème reste posé.

Les enseignants ont remercié la municipalité pour l'acquisition d'un nouveau copieur.

Prochain conseil d'école : 11 juin 2015.

### Information :

La commission réunie dernièrement a étudié plusieurs points dont la Trame Verte et Bleue vue ci-dessus et les subventions. Celles-ci n'avaient pas été revalorisées depuis deux ans, la commission, propose une augmentation de 5 % pour les associations ayant fait une demande. Les élus valident les montants suivants :

Libellé	Montant voté 2015
A.C.C.A .Fressines (Chasse)	400,00 €
Conseil Local Parents d'Elèves A.P.E.	540,00 €
La Tribu des Tamalous (club des aînés)	320,00 €
CUMAV (Matériel Audio Visuel)	240,00 €
Ecole : Coopérative scolaire pour petites fournitures	300,00 €
Ecole de musique	540,00 €
Enjoy Fressines (cours d'anglais)	210,00 €
Fressines en fêtes	430,00 €
Fressines.net (Informatique)	510,00 €
Gymnastique Volontaire	360,00 €
Pétanque Loisirs	220,00 €
Ping Pong (Club de Fressines)	430,00 €
Protection civile de la Crèche	115,00 €
Sport Attitude	450,00 €
Théâtre "Les Baladins de Fressines"	220,00 €
USEP (Union Sportive Education Primaire)	272,00 €
Les Fressinous (association de nourrices agréées)	210,00 €

Fressines Football Club (Football féminin)	420,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 187,00 €</b>

Concernant la subvention du Football féminin, celle-ci sera versée en septembre si reprise de l'activité.

- Mme Chauveau demande si fressines.net ne pourrait pas utiliser l'ancien secrétariat de mairie puisque Gamers Lane a fait savoir que leur association était sur le déclin ?

M.Fouché répond que la salle est actuellement utilisée de temps en temps par d'autres associations, ce qui ne pourra plus être le cas si fressines.net y installe ses ordinateurs à demeure. Il prendra contact avec le président de l'association fressines.net, à ce sujet.

- La commission a aussi travaillé sur une convention d'utilisation des locaux communaux et des tivolis. En septembre, chaque association sera invitée à venir en signer une et devra transmettre son attestation d'assurance.

- Mme Moreau propose plusieurs possibilités et devis de Wikicat d'Aiffres et PCV d'Echiré, pour l'aire de jeux prévue sur l'espace Albert Cailbault. Certains travaux pourraient être exécutés en régie. Une ligne sera prévue sur le budget primitif. Les élus devront se positionner sur la faisabilité du projet en 2015.

## **7 – COMPTE DE GESTION 2014**

Le compte de gestion 2014, établi par la trésorerie de Celles-Sur-Belle ne fait, état d'aucune observation. Il est approuvé, à l'unanimité par les élus.

## **8 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil Municipal, sous la présidence de M. TEXIER Alain,

- Après approbation du compte de gestion 2014,
- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats De clôture 2013	Virement à la section d'investissement 2014 (art.1068)	Résultats de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 166 495,47 €		+ 71 884,64 €	D. – 18 906,00 € R. + 1 050,00 €	- 17 856,00 €	- 112 466,83 €
Fonctionnement	+ 360 542,62 €	- 227 508,47 €	+229 360,73 €			+ 362 394,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	362 394,88 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	112 466,83 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002)	249 928,05 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **9 – ETUDE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le budget 2015 a été travaillé par les membres du bureau. Une première proposition est faite ce soir en tenant compte, dans un premier temps, d'une fiscalité sans augmentation des taux. En investissement, ont été pris en compte, l'aménagement d'une aire de jeux pour les petits à l'espace Albert Cailbault, la totalité des travaux sécuritaires de voirie sur D5 et D7, l'augmentation du coût de l'ingénierie pour le projet du restaurant scolaire (cf. Conseil du 3 mars 2015), l'acquisition de matériel et mobilier, tant pour l'école que pour le restaurant scolaire.

M.Rousseaux demande s'il est judicieux d'inscrire des dépenses pour le restaurant scolaire alors que la construction ne débutera pas en 2015.

M.Fouché répond qu'il est bon d'inscrire un montant, rappelant ainsi que le projet est en cours.

Mme Allonneau rappelle qu'aujourd'hui, il n'est question que d'une proposition, les élus devront se positionner quant aux projets à inscrire ou non sur le budget.

Tel qu'il est présenté, le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 242 208,00 € et à 733 884,00 € en investissement.

## **10 – TAUX DE LA FISCALITE LOCALE**

M. Fouché propose un tableau avec le calcul des taxes locales avec différentes augmentations.

Il annonce aussi que la Communauté de communes, étant donné certains services déficitaires (piscine, plan d'eau du Lambon) augmentera son taux de manière significative.

Cette année, le budget communal est confortable du fait de deux ans sans travaux d'investissement mais plusieurs projets sont en cours d'étude.

Après un tour de table où chaque élu a pu donner son avis, il est choisi à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales communales en 2015.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation .....	24,10 %
Taxe foncière (bâti).....	18,85 %
Taxe foncière (non bâti) .....	78,17 %
Cotisation Foncière des Entreprises .....	22,31 %

Les élus souhaitent qu'une communication soit faite au sujet des impôts locaux car même si la commune n'augmente pas ses taxes, les contribuables vont avoir une forte augmentation sur leur feuille d'impôts.

## **11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* Mme Ledoux rappelle les élections départementales de dimanche. Mise en place des bureaux de vote le samedi matin à 8h. Il sera souhaitable d'inciter les votants à présenter une pièce d'identité.

\* Invitation du club des Cyclos Cellois pour les cabri'oles du Lambon, randonnée au lac du Lambon du 12 avril prochain.

\* Mme Balothé fait savoir qu'une assemblée générale extraordinaire du centre de loisirs aura lieu prochainement suite à la démission du bureau. M. Fouché fait remarquer que cela fait de nombreuses années que Mme Pintault, présidente, est bénévole et que le centre de loisirs demande énormément de travail. Il y a 96 enfants par jour à Mougon. La construction d'un futur pôle (regroupant les deux pôles actuels) est toujours d'actualité, sans connaître son implantation exacte.

\* Mme Piot : Des déchets ont encore été déposés à Pont Bertrand.

\* M.Fouché demande aux élus de réfléchir à la faisabilité de faire sonner la cloche plusieurs fois par jour (exemple à chaque heure du jour). Les élus sont d'accord pour une étude de faisabilité. Les voisins proches de l'église seront concertés.

Fin de la séance à 23h20